

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	
Téléphone fixe ou portable :	
* Votre adresse de courrier électronique	
PROJET : REFU à cette demande de défrichement au Préable N° DEF-20-428-022	
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	
CASSIS le 8/09/2021. Monsieur, je vous informe que nous sommes à se refusé à cette demande d'autorisation de défrichement, au Préable n° DEF, 20-428-022. Pour de nombreuses raisons.	

à SAVOIR surtout.

Compte tenu à l'accès, difficile et ardue, au
Risque des incendie, à diriger pour les Pompiers.

Pour les secours, pour les livraisons, qui habite tout le long
qui borde cette voie - ect, ect, ect. ect, Voilà...

à cela dit de gros problème subsiste à SAVOIR
les sept questions, Posés par l'organisme: MRAE.

Voilà nous sommes véritablement contre ce Projet



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	Complexe hôtelier
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Risque structurel ; incompatibilité de ce projet avec le quartier du bestouan ; - impossibilité de circuler - impossibilité de stationner - de prestation - risques environnementaux (eau - incendie, pollution, -

- Nuisances : sonores -

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier
Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

• par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

• par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET : Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS	
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	
Je me balade souvent dans les Calanques, j'ai l'occasion de marcher à proximité du site, il faut que ce projet serve à mettre en place une défense incendie car le feu pourrait venir sur Cassis par les Brayes. Mise à part ça le projet est très joli, bien implanté !	

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :
<input type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>)
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET :
<u>Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS</u> DEF 20 428 022
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)
Bonjour, le permis de construire de l'hôtel n'est pas entériné et risque d'être bloqué un certain temps, vu la mobilisation des associations (une seule voie d'accès au quartier saturé de la presqu'île, qui va être engorgé encore davantage par cet hôtel, et la crainte d'incendies comme le sud en connaît régulièrement). Comment se sort-on de ce cul-de-sac s'il y a le feu ? Il me paraît prématuré de défricher cette zone et d'éradiquer son éco-système pour un projet qui n'est pas sûr de voir le jour et laissera un paysage désertique et mortifère...

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit « Le Bestouan » à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :
<input style="width: 100%;" type="text"/>
* Adresse complète (<i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i>)
<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%;" type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
<input style="width: 100%;" type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input style="width: 100%;" type="text"/>
PROJET : Projet de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan sur la commune de CASSIS
<input style="width: 100%;" type="text"/>
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)
<i>Ce magnifique projet va insuffler à la ville de CASSIS un vent de dynamisme socio-économique. Ce complexe hôtelier va permettre de créer de nombreux emplois ; ces emplois profiteront à la commune aux commerçants locaux ainsi qu'aux Cassidens. D'un point de vue esthétique je trouve que ce projet et une prouesse architectural, en plus d'être élégant et contemporain ce complexe hôtelier épouse parfaitement les reliefs de la carrière sans dénaturer le paysage environnement</i>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	Construction complexe hôtelier luxe BESTOUAN
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>Tout à faire contre -</p> <ul style="list-style-type: none">- Risques environnementaux et de sécurité dans les populations nuisance pour les résidents et justification économique.- Motif d'intérêt général de protection de la biodiversité.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	<input type="text"/>
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>CASSIS est une ville saturée. Trop de béton, trop de tracteurs, une géographie qui ne permet pas une extension de l'espace vert et des infrastructures. CASSIS ville du Parc Régional des Calanques devrait montrer l'exemple et ne pas construire, beaucoup encore plus pour quelques petites retombées économiques incertaines. Je suis contre le défrichage.</p>

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :
<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique
<input type="text"/>
PROJET :
<input type="text"/>
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)
Je suis totalement opposé à ce projet écocide. On va encore couper des arbres pour que des riches nantis puissent se faire bronzer au bord d'une piscine. Véritablement, scandaleux au moment où l'on est en train de favoriser la plantation d'arbres et la préservation des forêts pour préserver le climat !

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

[REDACTED]

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

[REDACTED]

Téléphone fixe ou portable :

[REDACTED]

* Votre adresse de courrier électronique

[REDACTED]

PROJET : Demande de défrichement DEF20428022

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

- la construction d'un hôtel et de villas va créer des problèmes importants d'embouteillages dans le quartier -
- la fiche devant être insérée au plan ou sur plan public dans cette zone aux points du Parc.

[REDACTED]

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET :

COMPLEXE HOTELIER CARRIÈRE BESTOUAN

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Protection des espaces verts de la zone et de la zone en limitant les nouvelles constructions

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	Protéger Cassis d'une constructo supplémentaire
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Le defrichement étant fait dans le but de construire un hotel à l'orée des calanques alors que Cassis est saturée tant d'un point de vue écologique qu'immobilier, que la ville ne peut plus supporter des afflux supplémentaires de touristes et que je respecte l'environnement, je suis contre ce defrichement.

Note DDTM13/SAF/PF/UD : Observation non prise en compte (indéchiffrable)

rtfd#####.####_@PreferredName@_####_@UTF8PreferredName@_####.,##
#9###9###&#####\$###PK#####SŽ%S^Æ2

'###'#####mimetypeapplication/vnd.oasis.opendocument.textPK#####SŽ%S#
ÙK\###b#####meta.xml"ÍŽÂ #€_ÂôbbõçÄêÍóZÚ}##ªdùieÚiÚ/Đ-
AW"¹ôĐù¾™É°;ÆJ.nU:atSÔÕ²XpM

í#x¼TU"E0μÃS")z«±!N8-‰â#{ŠMÇö-àæÆ©Îô' |,Ú'Í]jt+Bÿ°Ú#♦ûž♦#jGoÁ
%gÉÁr,,s>Y2@âÊ†qazg¹#s >M

÷PTG+(UFç!'◆QŠ>0\+''İ ¶◆ó0ScÆD%¶/Žçî‡',Exia_``t]>a†\$?w9|#`Nt.È¼°|-
w0#PK#####SŽ
%S°€&Ā™####|#####content.xmlì[Ár>0#ý##=ôD0Æm#&NŠÓ™ŽÚSŪ#◆A\$š#b\$Q;ýú@,,i\$
±R¹>8μâ#œ#bJâIŪ´#ÈâûuUN~R!#̄#A|6

/##áVÈŠâ°#°í*¯?3()L52ù
âÿ°of<p:a##Ý,p³ %#@â##06¯>#yŽ!Ò/-¹ÀP5Ý©ÎÙ'`◆#¼LêBroªÈW#◆Iã◆ÊÃ#îU1#ÿ#¹jãíÇ\
◆÷jJ-μôÆ'XI#ÛÆÏÚ1Ê◆Ø\$íÃÿ#. #Q#d×#´@Œ'Y9¯
óÓ<Ê#™Ø#â;¼`#e;¼`#â6¼`#U·{Á#ª ÷, jg©Ãmõa!îe³½VU#É#ª'o!Ef¨*Ú#†N5ö_nâIP5μí
%Û"ú'Gd‡ð#íYªei@õ?»»Ôÿ#z"#7Ûk

å#NknXs(ÿ°e#ÿÃ»U,6øS,,¹ø

!«¹tøði#³◆#~#mUμ%>r3·|øáp<X-^'ý•BM#'#øH"B#6#e@"É\$#€W# a;
iz#ŠO"#1Ñ◆²#"‡\$#u#Ú#1D¹¿puY]#μ<^α#~ô###•#ÅdI8Ä é#\$ú^a+#?@q

;ÿ"◆8Â>EÚ#è#(Ç5.A#ÑÊð÷â'Æ

Â¼¼Mzbybîq@°~ô#]Ýl#-ň*ÍGžÆ, C áÚ•# G##(#, Î†fê) `ok/š#%ýi9VÓÓ¶ÈçM4œÍ|sµ((Ö
pEœ-Ñr ã#5UŒ½a€s×H^ÛÊ-ÿ#œL^k+ó^XYFâ†w»i½A‡#WáðòWUKE·ô"3Z Ú#μí†ÓEi
%W-<LÇpøçpÂ-i-V#¶%B`ðl³»{#I6ñ¼']Û!Äf/°mšzOàýK#úv^±Í#i<ÛLm°â½

âp^)Í=#84à7â° |edi#''÷ã'‰#0#R#0%#Ú¿#Ùj#lÁú. `ûo³}0wA0i,†ì°0Sf€]ÊÿUz½Q>>#0#w cž9
JpT{|□vÇ%”€

[, @H«E, À#sÝŒa<<_çgní#, „J#RùL9ĐÄaíÝt]wg⁻À#%eÀ}ò#@ñ-ê(]#°;NWO>>{y+#ç¹⁻¹t μ-
aÁ¶#õ}.nœ##ó-} | ~#◊□ú?²{σμ!^ÆííÿŮ#îûðvß'Ã!÷ø>Màç#ďáø''◊Ů#Ů##éßÍ.4ûçŮ#æs?"o?»ÚI1â
čŽ€LiFT|ú¼_0#' }?gŸÆšoi#î#:#◊Epbq÷øćó?>?#GxaâuÝÉqw*F*fwx#æmμ#^aÉHrF&##ó´', □N#9ØšÉ

4-#@#S`coEYj, :é0<½ô, #/Hâ5SD`><đ_spªµzš³£#9úeç□u@ûç-
ÇWSÍâ^íyâq÷‡píi-¿n¥ôÛøwCÂi, N«±e, Æøžø“‡HÆ“#FĚñ#J@:W×a# U:%IOÄ,##æ)r-
#"<5+#\)#©ÉCì,,~dâTŠ~³D' #Ě
çLN~#ĚI#î·~âL##ôgFr#tµJ<í¥ >ì"#U#Ě
€}aavð‡fV#eçâu°9aš,, "ç`fpáo#÷#\$l#ý}ý\$#Ăw«#ççšĚ□#ßÿ0òžĂZ&TĚiç□'É=év®Ž~*r#»æâUvÉÉÚ
.ØgšO~I½[X#æ'f~©# #
\àw†>+#÷íĚB#â1À¹L, fz@”»%¥, Úg¯0î#”^C|ub#Á, I€Í |'½Nq°´uu·0#βiçĂVÀcý-
æNfš3I#@Y~”°f<n¿Ý-ĚGf\=À\ya²¼#kú¼##ÿ

R-9š9žeíYri-ù-#xìÙ#

Ç÷¥ÍŎ#...}rŎýá²sŠ2^#>d<Y6IŎšŋ™œ#<ŒÿÍ+#â/Ý,
#UT"Óo-W-Sc><Ŏ#•¼//"-~-4Uà(fx~'Ŏ

#ž(ŮšĚ#ÆQ:>ç9fi»4û^aYy0♦b^—_

U#j·@·"dk!Ñ>uôQšÚù1s#p=ôïÊĚ5#&Õâ=àĀ+# [<WSO^¼² LQ—<k-ϖž0ÓZ-þþVj

#fâéH^r l-õhk #3-Z(ž<ka"m3¹w##Ê²##ĈÑù~èõ

#æ' #I##µ€£⁻÷Y~dp#L×M#Äts^##š`Fú©Mbæ!U½¹P<p¥h#±`f0s#,&0p#¼'##...v@#ß
};ùš*õsb™à\àè,,D''÷í#a l0°€o\$Â2šýlæ\$h#l, à0#¥oh>#é|÷õxl-©)š#Ä#¥W9ô€»<
#ùÄ#5#%m†4¶4C D#o72gKš™ç#°ž00€byÄZ½e0-Á#t@ôpçU¼×qb,,ß¿#[RX##2#sÀ'æ°c,,afÂmf@aæ!
##0c#ý¥s7(Y)ô+d#ÙUX,,“_ãž¼¼3oç°#oZ>Ùûæ¼,¥#Á+#u#êi{Êf

<%ŠEÆ...ř×#

Ýp* ‡éUbçq8#Ã-Q@o`Û

E7È' #¼Í"E ‡£#c | 'K#Æ6g6 ^ '©◆=#óÑ#ó0 ĄÉ` ò«æ†...0œ¹A##*àT~#B◆#Ä´~S' ¿ÚĂ.eQP#½<

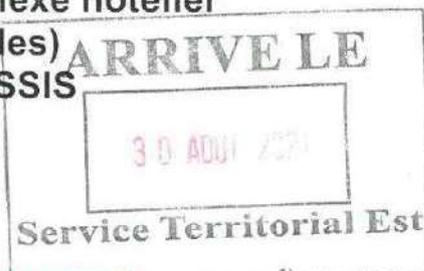
°^íCDŮ†I, #Ů1ª#uåª'¿Ç »#ŠŠ, NB)1xàænŽŎé³€%ajÆ#Ka@g½½#žŎeûb, "°©ýÁŸĂí¹|# ...,³pª™
%B >´+0#e½]]&nc¹wl{#, 6sŮĂúŮ¶ŮPK#####Sž%S^Æ2

'###'#####mimetypePK#####Sž%S#
ÛK\###b#####M###meta.xmlPK#####Sž%SöÍ#\ '\$###
#####I###styles.xmlPK#####Sž
%S°€&Å™####|#####content.xmlPK#####Sž
%Sg³)CÚ###µ#####à###META-INF/manifest.xmlPK#####
###î#####1###9-Fiche d'observations du public remplissable.odt####1###9-
Fiche d'observations du public
remplissable.odt#####.#####

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

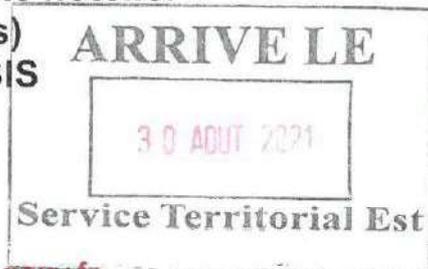
IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	construction complexe hôtelier
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>Les anciens considéraient Cassis et sa beauté naturelle comme un Havre de Paix Il y a 30 ans après, Cassis a quintuplé et a du mal à se reconnaître un complexe important en sur et les habitants de la presqu'île, qui déjà ne peuvent plus respirer leur tranquillité de Samedi et Dimanche seraient bloqués, étouffés, par la circulation automobile mais aussi piétonne Je suis absolument contre ce projet. - Si cela devait se faire faut prévoir une entrée rue Jérôme par exemple et non d'Av. Gauthier déjà surchargée.</p>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**



Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

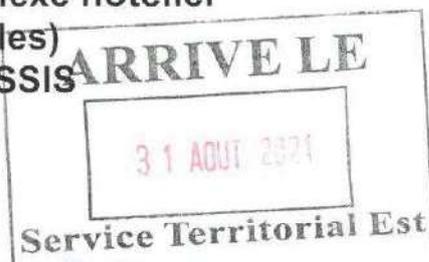
Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique (SMS uniquement)	<input type="text"/>
PROJET :	Favorable au projet : moins de risque incendie que maintenant, idem pour les espèces protégées, idem pour la biodiversité, Aménagement du vallet de Brayer (planteurs actuelles); Apport d'emplois etc...
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Très favorable à ce projet. Le document n'est pas objectif il faudrait en parallèle présenter tous les arguments favorables à ce projet qui apportera des emplois qualifiés et assurera cette garantie laissée pendant des décennies un lieu pour aider les personnes, les encadrants et les équipes dégoûtés.
	<input type="text"/>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	pas d'adresse
PROJET :	Projet NON réalisable. Notre époque est centrée sur l'environnement et l'écologie.
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Defrichement = départ espèces animales - risque d'inondation Constructions (maisons - parking) = pollution Création d'emplois = contestable Accès au site non sécurisé = œuvre gentiane saturée

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	[REDACTED]
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	[REDACTED]
Téléphone fixe ou portable :	[REDACTED]
* Votre adresse de courrier électronique	[REDACTED]
PROJET :	[REDACTED]

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

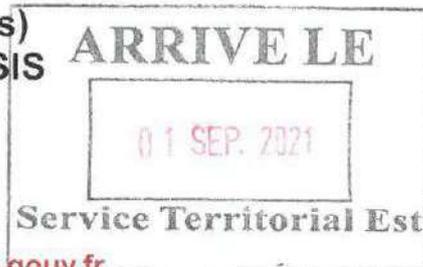
- Engorgement existant de la rue qui mène au Bestouan
- Protection des espèces protégées
- Trop proche du parc national des Calanques
- Intégrer ce site au parc
- Créer des jardins publics avec démonstration flore

(éco musée) faire

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET : Je trouve ce projet de complexe hôtelier indésirable et ridicule. La rue menant au "Le Bestouan" est déjà saturée.

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Le camp riverain. Il n'y a pas de trottoir le long de cette rue qui est située "Camargo". Il faut marcher sur la voie le long d'un mur, fiévreux par les véhicules qui ne ralentissent pas ou très peu. n'ya-t-il pas déjà beaucoup de touristes à Cassis, complètement obscurcis lorsqu'ils quittent le rivage? C'est un peu pitoyable de tous les riverains port compris.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

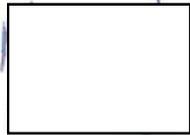
Opposé à ce projet de complexe hôtelier, en fonction des risques du code de l'environnement - Ce site est déjà dangereux en raison du manque de trottoirs de l'avenue y menant. Les piétons sont obligés de se coller aux murs des riveains et inquiets pour se croiser. La plage est petite

et déjà très encombrée.
Quels avantages (si non financiers pour qui ?) retirer de ces constructions d'ailleurs le site du Vallon intact.

Un jour, peut-être une pluie de la semaine aura besoin de s'écouler depuis les collines - c'est dans le domaine du possible maintenant en France.

Pensez aux piétons de l'avenue y venant.

En bas remerçant de m'avoir lue jusqu'au bout ; En tiendrez vous seulement compte!!!



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

ARRIVE LE

01 SEP. 2021

Service Territorial Est

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : Autorisation défrichement au Bestouan

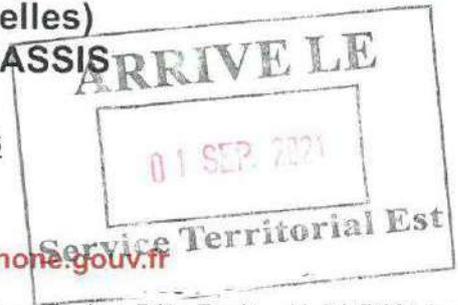
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

- Circulation déjà difficile et dangereuse pour les piétons dans ce goulot d'étranglement qui mène à la place du Bestouan
- modification irréversible d'un site remarquable et patrimonial (ancien usine à fer et cheminée du 19^è siècle)

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	<i>sur tout de rien faire ... au lieu d'arracher des orbes souvent centraires ... en replantant d'autres - nettoyer cette ancienne carrière et éliminer les détritus laissés! pour que cela redevienne un endroit de balade comme avant... et enfin retrouver la vraie nature de ce quartier qui s'en va haut!</i>
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<i>C'est une erreur et un danger pour le quartier du Bestouan qui n'a pas besoin de ce surplus de population car déjà trop fréquenté par sa plage et la colonie de Port Miro - Je suis vraiment contre ces constructions et surtout ce défrichement! Ce projet est dément! et va transformer ce coin en un endroit fatigue de bruit et va-et-vient des plus désagréable - un enfer pour!</i>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom** :

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)



Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET :

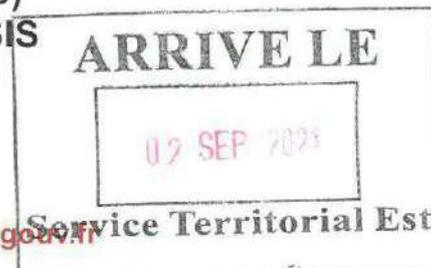
* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Le praticien de la prospection est fait en stage par les touristes. Il hôte des roches glacières pour faire un nouvel hôtel qui sera fini avec les défrichements dont nous sommes victimes !

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	<i>Pourquoi ne pas faire un terrain de jeux?</i>
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<i>Un le cache du Bestouan un terrain de verdure sera idéal</i>
	<input type="text"/>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2



IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale ; n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

Défrichement cf: DEF-20-428-022

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Je suis totalement opposée au projet de défrichement car il éliminerait la vue protégée que l'on a de la carrière mais aussi porterait atteinte à son écosystème. De plus, il n'y a pas plus de 30m entre la faille et notre jardin. Aussi, je suis opposée à tous projets qui rajoutent un risque majeur de dégradation de la qualité de vie des riverains, et qui créerait des risques multiples directement liés à ce projet immobilier, faune et flore, incendies ...

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

DEFRICHEMENT N° DEF-20-428-022

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)



Ce défrichement est lié au projet immobilier mais aussi à la création d'une route de pompiers qui passera à une quinzaine de mètres de chez moi. J'ai acheté cette maison où j'ai payé une surcôte pour avoir du calme et une vue extraordinaire. échos générés par une construction dans une carrière seront intolérables pendant la période du chantier mais aussi quand l'ensemble du projet se matérialisera.

Je suis opposé à tous projets qui augmentent la densité des populations à cause du danger potentiel de dégradations de la faune et de la flore et le risque de départ d'incendies.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

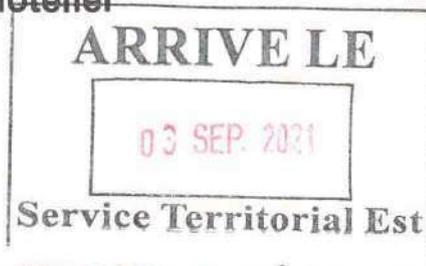
- (1) NUISANCES SONORES PAR LES HABITATIONS VOISINES DE LA ZONE CORRESPONDANT AUX PARCELLES A DEFRICHER ET A "DECAISSER" EN VUE DE REALISATION PROJET.
- (2) ENTRAVE A LA CIRCULATION FLUIDE DES VEHICULES ET DES PIETONS SE RENDANT PAR L'AV. GRANDEAUME A LA PLAGE DU BESTOUAN OU LA PRECIEUSE CIRCULATION VEHICULES ET CHEMINEMENT PIETONS DES A PRÉCAIRES !
- (3) PB majeur de dénivelé quand le COMPLEXE HOTELIER SERA CONSTRUIT !
- ALL: ACCES A/R à la COMPLEXE PAR TUNNEL ROUTIER ET PIETONNIER !!!
- A ENVISAGER SERIEUSEMENT, TRÈS SERIEUSEMENT.



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : Refus de ce projet immobilier gigantesque dans le Parc de Colongues...

Bonjour Madame, Bonjour Monsieur -

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Le projet entêté dans le Parc de Colongues est une **HÉRÉSIE**
Ce sera la destruction totale et définitive du quartier, où
la surpopulation va encore de multiplier les incivilités et
bagarres (cf stationnement) en tous genres...
Ce quartier, le connaissant au quotidien depuis 70 ans,

se dégrade / se détériore par de fois sur population
de Pâques à fin octobre...

L'accès au quartier des Bestouen, véritable goulot
d'étranglement, est saturé, Engorgé, et D'empêcher
Une configuration mathématique de cet espace, sans trottoir
possible, la circulation entre piétons et voitures nécessite le
passage de l'un ou de l'autre... mais nous ne sommes en même
temps!!

Les piétons marchent la plupart du temps 2 par 2, voire 3 par 3,
avec leurs matelas/canots gonflants, et ce malgré une ligne
blanche de démarcation pour eux, qui sur du côté, a fin
de marquer l'en dernière l'autre...!

Quant aux voitures, elles doivent décider du "bon vouloir" des
piétons, pour parcourir ce passage, ce qui engendre un
ralentissement par suite de l'arrêt momentané. (puis-je
passer sans heurter un piéton ou un enfant?!)
Le risque d'Incendie est très important, car il est très

compliqué d'évacuer tous en même temps de ce goulot
d'étranglement...? Le dégagement se fera sans laisser
pour compte certains habitants... Les pompiers en temps ordinaire
ont déjà du mal à se faire respecter... et à passer rapidement

Quant à la bio-diversité, je suis sûr de mieux places... mon
jardin possède la colline en mitoyenneté avec le feuillet...
Je peux affirmer que beaucoup d'animaux y vivent paisiblement
tel que - faisans, perdreaux, écureuils roux qui se perchent
sur les saules, ainsi que plusieurs sortes d'oiseaux colorés
qui nichent y ni dans la multiplicité des arbres, mais la
ceinte des bouliers et des Berons...

Les Cosaïdains sont très impuissants d'assister au MASSACRE
de ce village, connu dans le monde entier...
Ils espèrent que les personnes en jeu stopperont ce projet fou

Avec mes remerciements pour la lecture du complément
suivant.

21/09/2021

qui sera responsable pour de faute
d'évacuation en cas d'Incendie?
Le Docteur... Rodolphe Le Noir ??? = Merci
beaucoup

GRAVISSIME POUR CASSIS

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

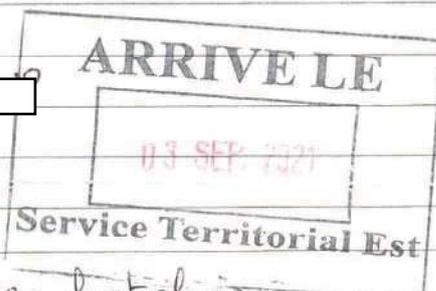
A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	de construction d'un complexe hôtelier dans la carrière du Bestouan.
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<ul style="list-style-type: none">• risques de sécurité importants (accès - circulation <u>impossible</u> pour le quartier du Bestouan)• risques environnementaux pour la biodiversité + pollution + destruction d'un site <u>naturel</u>



TROP TARD APRÈS CE JEUDI 9 SEPTEMBRE !! naturel

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



- par voie électronique :
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom** :

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Telephone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET : CONTRE LE PROJET DE
DEFRICHEMENT AU LIEU-DIT "BESTOUAN" CASSIS

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

En raison de risques liés à l'environnement
de risques pour la sécurité des riverains et
de risques de pollution et de dégradation
du site, il convient de s'opposer à ce
projet dangereux

Paris le 2 sept. 2021

Ref. N° JET-20-428-022
Bestouan

DSTM des Bdu R.
Service Agriculture Forêt
CS 60 444
13098 Aix en Provence Cedex.



Monsieur,

Habitant aux terres Raines

depuis 1973, je suis profondément ^{de} ~~de~~ ^{vois} ~~vois~~
Paris livrée aux touristes de manière.

Je pense que c'est un bon sens d'autoriser ce
futur projet pour plusieurs raisons :

- accroissement de touristes dans Paris, sur les
plages déjà petites et engorgées par les plages
gratuites autorisées par la municipalité
- accroissement de la circulation de voitures,
donc pollution supplémentaire, embouteillage
bruit ...
- nuisances dues aux futurs travaux - Pose de
mines pour faire sauter les rochers, gros
camions, poussières, bruit -
- consommations d'énergies supplémentaires

(eau, électricité, usages d'eaux usées, poubelles)
Alors que nous devons plutôt aller dans
le sens de protéger notre planète !!!

Si possible arrêter de surexploiter de tout
et protéger Paris de toutes nouvelles construc-
-tions immobilières dans le but de
faire gagner de l'argent à des promoteurs
immobiliers.

Je pensais à tout que Paris était protégé
de tout ça, car au temps de N. Poincaré
c'était le cas.

Il faut protéger ce que l'on a pour
que ça ne devienne pas comme la
Côte d'Azur. Et pour nos enfants.

Le projet ne profitera pas aux Parisi-
-ens mais va nous apporter que des
nuisances supplémentaires.

En ce moment d'épidémie il est
mal venu de programmer un tel projet.

On a fait venir à Paris pendant
les mois d'été un monde fou. C'était
du gachis - et beaucoup de conta-
-mations en plus ...

Personnellement ce futur projet ne va rien m'apporter si ce n'est des contraintes supplémentaires, lorsque l'on veut se rendre à la Presqu'île ou au Pestouan.

Par en période de vacances, ce n'est plus accessible aux Canidiains. Vellement il y a de la circulation.

on a beaucoup de chance de ne pas avoir eu d'incendie dans ce secteur car l'accès y est très difficile.

Je ne crois pas que cet Hotel et ces maisons futures soient une bonne idée mais plutôt des nuisances futures.

on aurait du y faire un jardin Méditerranéen pour que les Canidiains puissent aller s'y promener car à part le petit jardin du Centre Ville il n'existe rien d'autre.

Si ce difficilement était fait dans le but de la protection des incendies alors là, je serai tout à fait d'accord.

J'étais présente lors du dernier incendie en 1990 à la presqu'île. C'était impressionnant et on pensait bien que le feu

allait brûler notre maison - on a du évac
Alors faire encore des constructions supplé-
-mentaires dans un tel site, c'est vraiment
du h'ingade quoi -

Eh espérant que ce projet là
n'aboutisse pas -

Cordialement -

Contraintes

GRAVISSIME POUR CASSIS

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles) ARRIVE LE
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

ARRIVE LE
06 SEP. 2021
Service Territorial Est

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique :

PROJET :

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

ok. Pour un Hotel Tertiaire mais le site
choisi ne s'adapte pas = nuisances sonores,
environnement sur le site, manque d'espaces
Proximité d'accès - Pollution - Risques incendies
Difficulté d'accès -

TROP TARD APRÈS CE JEUDI 9 SEPTEMBRE !!

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations



- par voie électronique :
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

[Redacted]

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

[Redacted]

Téléphone fixe ou portable :

[Redacted]

* Votre adresse de courrier électronique

[Redacted]

PROJET :

Demande de défrichement n° DEF-20-428-022. (Hotel et maison, lieu dit le bestouan).

* Vos observations (vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue!)

Je suis contre le défrichement du lieu dit "le bestouan" pour laisser place à un hotel et villas privées.

Jeta Conis le 01/09/21 [Redacted]

GRAVISSIME POUR CASSIS

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

ARRIVE LE

06 SEP. 2021

Service Territorial Est

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : création d'un ensemble hôtelier et maisons individuelles - lieu dit "Le Bestouan" Cassis -

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Je suis FAVORABLE à ce projet qui valorisera le lieu, actuellement laissé à l'abandon - peut-être faudrait-il envisager un accès à l'arrière, dans le vallon... quoiqu'il en coûte... au constructeur...

TROP TARD APRES CE JEUDI 9 SEPTEMBRE !!

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

ARRIVE LE
06 SEP. 2021
Service Territorial Est

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : Réalisation du défrichement de la carrière du Bestouan à Cassis préalablement à la construction d'un complexe hôtelier -

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Je suis opposée à ce projet pour 2 raisons : ① projet inadapté à la vocation de Cassis qui porte atteinte à la qualité de vie des assisidains. Dangereuse pour l'environnement - refets - Pb circulation
② projet en totale contradiction avec les engagements pris par Mme le Maire de Cassis et les institutioⁿs locales en faveur de la préservation de l'environnement -
Donc Non au Défrichement, non à la réalisation du Complexe hôtelier de la Carrière du Bestouan à Cassis -

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

Concernant la construction d'une hore et des habitations au lieu dit
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour « Le BESTOUAN »
rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de
trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

*Il me semble inacceptable et inacceptable de construire
une hore et des habitations au lieu dit « Bestouan » étant donné
que l'accès à la propriété et aux cotisations est complètement
saturé, printemps, automne, les week-ends et juillet août
à plein temps. Pourquoi il faut plus d'une heure pour répondre
son domicile !!*

A CASSIS le 3.09.21.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEONARRIVE LE
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

ARRIVE LE
07 SEP. 2021
Service Territorial Est

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	<input type="text"/>
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>- Protection des espèces protégées Intégrer ce site au parc nationale. Créer des jardins public avec nature (eco musée interactif)</p>

ARRIVE LE

07 SEP. 2021

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus Service Territorial Est

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles) ARRIVE LE
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique — SANS ADRESSE ELECTRONIQUE

PROJET : DEFRICHEMENT EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN HOTEL 5 ETOILES ET DE RESIDENCES HOTEL

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Le lieu est un espace redevenu naturel, au cœur du village - c'est un bien rare où la flore implantée naturellement constitue une aide à la biodiversité du Parc National des Calanques, voisin. A une époque où le dérèglement climatique se manifeste, il est plus qu'urgent, dans les espaces où cela est encore possible, libre d'aménagements citadins, de maintenir ces terres dans leur état naturel actuel pour participer à l'effort collectif de préservation.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Risques pollution majorée Sécurité Surpopulation touristique

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

ARRIVE LE

07 SEP 2021

Service Territorial Est

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

pas de ligne internet

PROJET : Défrichement d'une parcelle en vue de la construction d'un hôtel et de maison hôtelière au Bestouan - à Cassis.

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

• Les communes cherchent à recréer des espaces naturels et végétalisés dans la ville, cette parcelle située à proximité du Centre ville et l'autre des calanques est un lieu abritant une biodiversité de flore et faune de petite faune à protéger, avec à valoriser.
• Défricher va entraîner des zones de ruissellement supplémentaire en remplaçant le sol naturel par de dalles de béton à accueillir les constructions hôtelières.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**



Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	pas de ligne internet.
PROJET :	Defrichement en vue de la construction d'un complexe hôtelier et maisons individuelles «Le Bestouan» à Cassis
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Il faut conserver les pruniers et végétations locales qui contribuent à la biodiversité. C'est un espace vert naturel en plein centre ville qu'il est nécessaire de conserver, comme le préconise le "congrès mondial de la Nature" qui se tient à Marseille jusqu'au 11 Septembre 2021. De plus, il faut limiter le ruissellement des eaux de pluie qui est important à Cassis et qui serait aggravé par la création de cet hôtel et du lotissement attenant.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET : complexe hôtelier « Le Bestouan » (Cassis) –

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Prévoir des Evacuations directes vers la gironde
et non pas devant, comme actuellement –

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom :**

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET :

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Le quartier est saturé tant que Piétons - motos
Voitures - petit train touristique + Camions avec
Travaux en continu.
Notre famille, enfants ne peuvent plus venir nous
voir, tant de difficultés à stationner et à quel prix
Payer pour venir voir les parents !...+

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

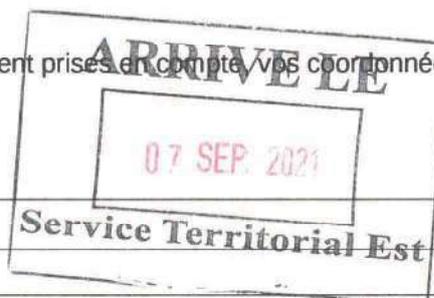
Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.



* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/> <input type="text"/>
PROJET :	contre le projet
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	en abces dans le paysage considéré. risque d'incendie accru d'incendie, risque de ruissellement et d'érosion, aggravation de la saturation de la circulation, aggravation de la pollution sonore impact des travaux de terrassement et d'évacuation par les usagers et les constructions semi-rurales

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	Défrichement de 11 341 m2 en vue de construire un hôtel et des maisons individuelles.
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>Je suis horrifiée par ce projet d'hôtel de luxe Je ne vois pas comment on peut seulement en avoir l'idée Privatiser les espaces urbains, verts et protégés Bétonniser les paysages naturels et les vues idyllique Faire fi des réglementations environnementales Être irrespectueux pour les habitants voisins</p> <p>Le développement d'une cité aussi charmante dans un cadre naturel unique au monde ne passe pas par des projets, soit-disant intéressants financièrement, qui détruisent l'environnement, privatisent l'accès à la mer, et dénaturent l'espace naturel offert gratuitement, À RESPECTER.</p>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.



Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	contre le projet
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	en abîmes dans le paysage corridor - risque accru - d'incendie, risque de ruissellement et d'inondation aggravation de la saturation de la circulation aggravation de la pollution littorale impact des travaux de terrassement et d'excavation par les usagers et les constructeurs limitrophes

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

*** NOM, * prénom :**

[Redacted]

*** Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

[Redacted]

[Redacted]

Téléphone fixe ou portable :

[Redacted]

*** Votre adresse de courrier électronique**

[Redacted]

PROJET :

défrichement en vue de la construction d'un complexe hôtelier

*** Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

préservation de la faune, de la flore et
des sites naturels - donc NON au projet
de défrichement en vue de la construction d'un complexe
hôtelier -

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**



Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	
Téléphone fixe ou portable :	
* Votre adresse de courrier électronique	
PROJET :	BESTOUAN CASSIS
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<ul style="list-style-type: none">- Risques environnementaux- Risques de sécurité- Nuissances pour les habitants - occupation- toxicologie espagnole -

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

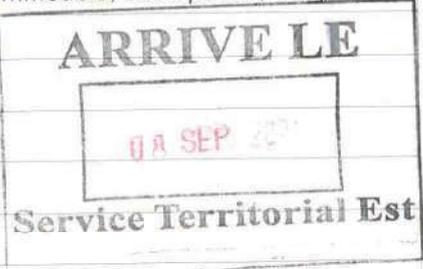
A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	BESTOUAN
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>- Projet d'urbanisation incompatible avec Parc des Calanques</p> <p>- Etude des risques sécurité, d'inondation sous-estimé</p> <p>- Aucun plan de circulation prévu dans ce quartier déjà totalement saturé où la sécurité des piétons n'est pas assurée</p> <p>- Absence de voie secondaire possible pour éviter l'engorgement et les bouchons</p>



- nuisances majeures pour les riverains pendant la durée des travaux
(allers-venues des camions de matériaux et terrassement rendant la circulation impossible
bruit, poussière, etc.)
- l'augmentation de la fréquentation touristique est considérable depuis quelques années et perturbe l'équilibre et l'harmonie du village
Hôtel + villas ne feront qu'aggraver la situation

GRAVISSIME POUR CASSIS

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

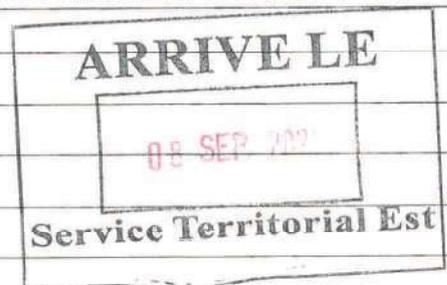
A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>



PROJET :

Demande d'autorisation de défrichement N° DEF: B-428-022

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Je suis contre ce projet car cela va détruire un espace naturel, détruire le joli cachet du Bestouan, augmente des touristes sur la plage - Déjà Cassis est saturé de juin à octobre et tous les week end de beau temps - Difficulté pour les résidents de circuler, de se garer devant chez soi - Sans parler des nuisances sonores - Rendez à Cassis son esprit petit village de Provence de mon enfance.

TROP TARD APRÈS CE JEUDI 9 SEPTEMBRE !!

GRAVISSIME POUR CASSIS

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

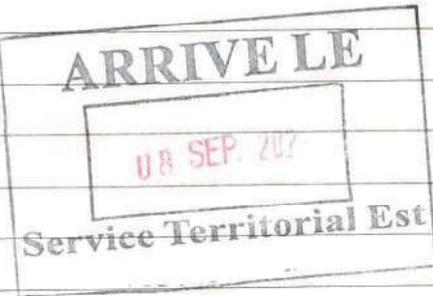
A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	
Téléphone fixe ou portable :	
* Votre adresse de courrier électronique	
PROJET :	Autorisation de défrichement pour construction complexe hôtelier et maisons individuelles, calanque du Bestouan
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>- La voie d'accès au Bestouan est déjà saturée et dangereuse pour les piétons en raison de la forte circulation. Il est impératif de ne pas rajouter encore le trafic que provoquerait ce complexe hôtelier.</p> <p>- Le défrichement et le bétonnage du fond de la calanque du Bestouan seraient nuisibles à l'environnement et à la préservation de la faune</p>



TROP TARD APRES CE JEUDI 9 SEPTEMBRE !!

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Il est nécessaire de laisser des usages d'ouverture à la faune et à la flore, le quartier est déjà bien bétonné, des constructions sont d'ailleurs en cours sur le site. C'est une ouverture sur le Calanque de Port Lina - C'est un site protégé, un parc naturel qui doit conserver son identité - Qui est déjà saluée et doit peut-être certaines structures ne pouvant pas supporter cette implantation supplémentaire - Cassis ville Caen, pas ville Béton -

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	Défrichement de 11 341 m2 en vue de construire un hôtel et des maisons individuelles.
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>Je fréquente depuis plus de 60 ans Cassis et la plage du Bestouan et je suis particulièrement choquée par le projet de construction d'un hôtel de luxe dans ce vallon ! Je me demande d'ailleurs comment un tel ensemble dithyrambique bâti pour s'inscrire dans le paysage intime et de pratiques locales. Winston Churchill, et de nombreuses autres personnalités notables comme Virginia Woolf..., ont su apprécier ce site charmant et exceptionnel, simple, librement accessible, et sans luxe. On a également tourné de nombreux films dans cet endroit naturel et familial. La bétonnisation excessive et ces aménagements de luxe, aberrant dans ce vallon naturellement spécifique, ne doivent pas privatiser l'accès à la mer dans le respect de la nature et de l'environnement !</p>

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles) ARRIVE LE
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

C'est incroyable que l'on sacrifie
un site naturel (où vivent des espèces
protégées) pour du beton

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

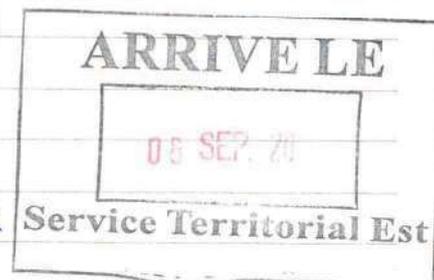
- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)



Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Je ne suis pas d'accord avec la destruction du milieu naturel alors que l'on parle de Parc naturel des Calanques, qui est censé protéger la biodiversité

GRAVISSIME POUR CASSIS

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

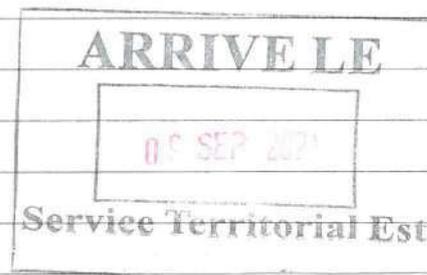
A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	Complexe immobilier
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Complètement inadapté à la ville de Cassis.

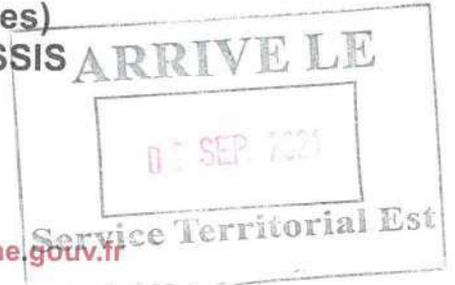


TROP TARD APRES CE JEUDI 9 SEPTEMBRE !!

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : Participation du public : Défrichement : construction complexe hôtelier + maisons individuelles.

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Mesdames, Messieurs,
le 8 Septembre 2021
Etant très touchés qu'un tel projet se réalise dans l'avenir cassisain, nous participons à cette concertation dans le but, nous l'espérons, d'ANNULER ce projet prévu dans l'ancienne carrière du Bestouan malgré sa belle architecture.

→ Voir VERSO

La coïncidence paradoxale et hasardeuse de l'annonce de ce projet arrive en même temps que le Congrès mondial de la Nature de l'Union Internationale pour la conservation de la nature : nouvel accord pour la biodiversité --- qui se déroule du 3 au 11 septembre 2021 à Marseille, à peine à une vingtaine de kilomètres de Cassis où notre Président Emmanuel MACRON s'est rendu, il y a quelques jours.

Ayant habité le quartier du Bestouan pendant 40 ans, nous vous affirmons que malgré l'importance de la biodiversité, c'est l'ACCÈS très dangereux de ce lieu qui nous préoccupe le plus.

En effet, l'avenue de l'Amiral GANTEAUME, dépourvue de trottoir de part et d'autre de la chaussée est un goulot d'étranglement, seule voie reliant les quartiers du Bestouan, de la Presqu'île, sans oublier les calanques, bien sûr.

La saturation de cet axe routier est très fortement emprunté en périodes estivales, week-end --- par un tourisme de masse, ce qui nous amène à vous faire part de notre engagement avec les services de la Préfecture de Police de Marseille, la Gendarmerie, les Pompiers, la Police Municipale pour la SÉCURITÉ ROUTIÈRE (manifestation organisée avec la Foire de CASSIS, il y a quelques années).

Par ailleurs, nous avons subi un très grave incendie en 1990 et nous vous assurons que l'évacuation des quartiers Bestouan / Presqu'île a été très périlleuse.

Nous soulignons également que le réchauffement climatique de la planète évoqué par les scientifiques va entraîner, dans l'avenir, de gros orages sur le pourtour méditerranéen ; c'est pourquoi, il faut éviter le plus possible la bétonisation des lieux si fragiles comme Cassis et bien d'autres auxquels nous tenons tant.

En outre, nous vous prions de bien vouloir excuser le fait que nous dénonçons le manque d'information de cette consultation du public, cette dernière ayant débuté en pleine saison estivale, sans information dans la revue municipale "Le Cassidien" juillet/Août 2021 ?

La coïncidence paradoxale et hasardeuse de l'annonce de ce projet arrive en même temps que le Congrès mondial de la Nature de l'Union Internationale pour la conservation de la nature : nouvel accord pour la biodiversité --- qui se déroule du 3 au 11 septembre 2021 à Marseille, à peine à une vingtaine de kilomètres de Cassis où notre Président Emmanuel MACRON s'est rendu, il y a quelques jours.

Ayant habité le quartier du Bestouan pendant 40 ans, nous vous affirmons que malgré l'importance de la biodiversité, c'est l'ACCÈS très dangereux de ce lieu qui nous préoccupe le plus.

En effet, l'avenue de l'Amiral GANTEAUME, dépourvue de trottoir de part et d'autre de la chaussée est un goulot d'étranglement, seule voie reliant les quartiers du Bestouan, de la Presqu'île, sans oublier les calanques, très sûr.

La saturation de cet axe routier est très fortement empreinte en périodes estivales, week-end --- par un tourisme de masse, ce qui nous amène à vous faire part de notre engagement avec les services de la Préfecture de Police de Marseille, la Gendarmerie, les Pompiers, la Police Municipale pour la SÉCURITÉ ROUTIÈRE (manifestation organisée avec la Foire de CASSIS, il y a quelques années).

Par ailleurs, nous avons subi un très grave incendie en 1990 et nous vous assurons que l'évacuation des quartiers Bestouan / Presqu'île a été très périlleuse.

Nous soulignons également que le réchauffement climatique de la planète évoqué par les scientifiques va entraîner, dans l'avenir, de gros orages sur le pourtour méditerranéen ; c'est pourquoi, il faut éviter le plus possible la bétonisation des lieux si fragiles comme Cassis et bien d'autres auxquels nous tenons tant.

En outre, nous vous prions de bien vouloir excuser le fait que nous dénonçons le manque d'information de cette consultation du public, cette dernière ayant débuté en pleine saison estivale, sans information dans la revue municipale "Le Courrier" Juillet/Août 2021 ?

Seul l'affichage en mairie et sur le portail de la carrière a été effectué et notre connaissance provoquant une information bien tardive ^{pour} de nombreux Cassidains. A ce jour, encore beaucoup de Cassidains n'en sont pas informés.

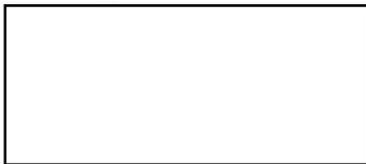
De plus, il est aussi à souligner qu'aucune mention sur le défrièvement ne figure sur "Le Cassidain" Septembre / Octobre 2021. Seul le permis de construire est évoqué.

A l'heure de la "Démocratie participative" ce manque d'information prive beaucoup de Cassidains de prendre position "POUR ou CONTRE" ce projet ? C'est dommage !!

Enfin, nous vous précisons que deux pétitions circulent actuellement:

- MesOpinions 19904 signatures
 - Change.org 179 signatures
- } et ce jour.

Avec nos remerciements pour l'attention que vous voudrez bien accorder et ce courrier, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, et l'assurance de notre considération distinguée.



Sujet : [INTERNET] CONSULTATION PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT : CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE HOTELIER DE 65 CHAMBRES + 10 VILLAS DANS L'ANCIENNE CARRIERE DU BESTOUAN A CASSIS.

De : > []

Date : 13/09/2021 07:24

Pour : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

Mesdames, Messieurs,

En complément de l'envoi de la fiche d'observations relative à l'objet précité que nous vous avons transmise par pli recommandé : Avis de Réception AR 1A 179 174 2831 5 en date du 8 septembre 2021, nous souhaiterions ajouter quelques éléments supplémentaires ci-après en vous remerciant de bien vouloir les accepter.

LA BIODIVERSITE : Ci-dessous, extrait du dépliant "Habitats Calanques- Adopter les Calanques life, c'est agir sur les paysages uniques et la flore discrète du littoral "

La flore

" Derrière le décor de carte postale, les côtes de la méditerranée sont un concentré de biodiversité !

" Entre terre et mer, les Calanques sont l'un des gardiens de ce trésor naturel.

*" Pourtant, de **nombreuses menaces** pèsent sur ce territoire conduisant à sa **dégradation rapide**.*

*" **Ces plantes si précieuses pour notre littoral se raréfient.***

" Il est donc essentiel d'agir pour que chacun puisse toujours fréquenter les calanques tout en les préservant.

*" **L'astragale** est sans doute **Le bijou écologique** des calanques.*

*" **LA PROTEGER, C'EST PRESERVER TOUT CE QUI L'ENTOURE. C'est pour cela qu'elle est si importante.**"*

auxquelles s'ajoutent bien d'autres espèces végétales : la **coronille**, le **romarin**, le **genêt**, le **ciste**, plus de 900 espèces végétales recensées dans le périmètre du Parc national, **38 sont protégées et 43 reconnues remarquables.**

La faune

. 80 espèces d'oiseaux nicheurs ont été observés dont 67 sont protégés au niveau national comme l'**Aigle de Bonelli**, le **Goéland**, le **Puffin cendré**, le **Cormoran**

Ces informations, sommairement décrites et bien d'autres encore, nous alertent sur les conséquences néfastes irrémédiables qu'engendreraient la construction citée en objet.

Interrogations de la MRAE sur la biodiversité, sur la sécurité : incendies,

inondations ?

LA STATION D'EPURATION DE CASSIS

Actuellement, des dysfonctionnements sont constatés en cas d'aléas relatifs à sa capacité limitée concernant le problème des rejets et de la récupération des eaux usées.

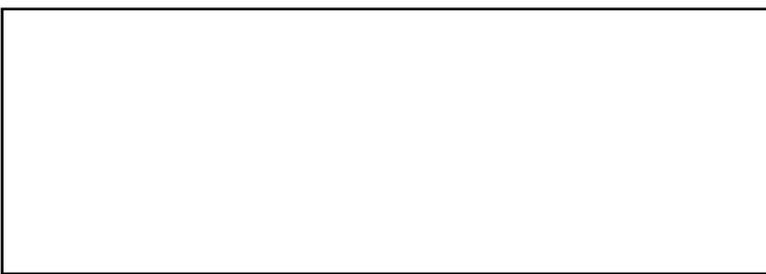
Ces difficultés sont intégrées par les nouvelles études lancées par la Métropole.
Rappel : voir reportage de "France Télévision - Envoyé spécial" diffusé le 28 juillet 2016 intitulé "Calanques en eaux troubles" se rapportant aux rejets des eaux usées de la station d'épuration de Cassis.

SECURISATION DE L'AVENUE GANTEAUME

En plus d'un très important nombre de véhicules, cette voie est empruntée par les très nombreux marcheurs se rendant dans les calanques par le GR (*chemin de Grande randonnée*).

Nous ajoutons que l'ancienne carrière n'est pas intégrée au Parc national des Calanques, mais sa proximité immédiate ne mériterait-elle pas de bénéficier de la protection exemplaire du Parc ?? C'est une question préoccupante que nous devrions tous nous poser ?

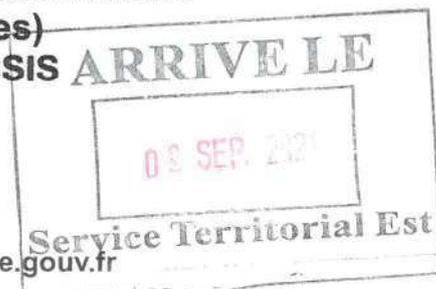
En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien apporter à ce complément, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM, * prénom** :

* **Adresse complète** (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* **Votre adresse de courrier électronique**

PROJET :

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Je suis contre ce projet qui compliquera encore plus la vie des résidents de ce quartier et des Cassisais en général.

ARRIVE LE

09 SEP 2021

Service Territorial Est

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	<input type="text"/>
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>ENCORE ET TOUJOURS POUR LES TOURISTES, ON DIMINUE DE PLUS EN PLUS L'ACCES DANS LES RUES DE CASSIS AUX PIÉTONS ET AUX RIVERAINS.</p>



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	<input type="text"/>
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>CASSIS DEVIENT INFERNAL DÈS LA L'ETE - PENSEZ AUX RESIDENTS MERCI</p>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichage
– CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom : <input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville) <input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable : <input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique <input type="text"/>
PROJET : <i>qui accorde les contraintes de je subes par les camidaires. Le 2020 contre</i>
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue) <input type="text"/>

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus



DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

Contre ce projet de construction

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Voici, avec les habitants de Cassis, et particulièrement mes voisins du quartier Bestouan, la presque totalité certaines des observations, et, de façon non exhaustive →

Ces travaux prévus vont concerner les Carrièrains du Bestouan et de la presqu'île, mais, détrompez vous tous les Carrièrains qui aiment Caris sont directement concernés et plus que jamais doivent faire barrière à un projet utopique et insensé.

Les objections sont multiples car elles rejoignent tout un éventail d'absurdités.

- Vouloir implanter un somptueux Hôtel agrémenté de villas luxueuses dans un cul de sac au fond d'un "vallat", ravin, à deux pas de sa jonction avec la méditerranée et de l'accès du petit port de Caris.

- L'endroit est déjà naturellement surchargé de constructions ayant proliféré ces dernières années et dans des modèles architecturaux multiples.

Un tel projet doit tenir compte de son implantation dont certaines réalités sont totalement ignorées. Ce "Vallat" demande à Roquefort la Bedoute, il est actuellement utilisé localement et par certains "résidents mitoyens indelicats" comme décharge, selon leur convenance. Des aménagements multiples ont été opérés avant d'arriver à l'ancienne carrière centenaire TIERNO bien plus en aval. Cette carrière

Ces nouveaux projets vont concerner les Carriadaus du Bestouan et de la presqu'île, mais, détrompez vous: tous les Carriadaus qui avouent Caris sont directement concernés et plus que jamais doivent faire barrière à un projet utopique et insensé. Les objections sont multiples car elles rejoignent tout un éventail d'absurdités.

- Vouloir implanter un somptueux Hôtel agrémenté de villas luxueuses dans un cul de sac au fond d'un "Vallat", ravin, à deux pas de sa jonction avec la méditerranée et de l'accès du petit port de Caris.

- L'endroit est déjà naturellement surchargé de constructions ayant proliféré ces dernières années et dans des modèles architecturaux multiples.

Un tel projet doit tenir compte de son implantation dont certaines réalités sont totalement ignorées. Ce "Vallat" demande à Roquefort la Bedoule, il est actuellement utilisé localement et par certains "résidents miroyens indelicats" comme décharge, selon leur convenance. Des aménagements multiples ont été opérés avant d'arriver à l'ancienne carrière centenaire TIERNO bien plus en aval. Cette carrière

2) à toujours été extrêmement prolifique pour notre région. Son exploitation a surtout entraîné le centre et le côté Est du "Vallat".

Le côté Ouest ayant servi de dépôt de tous les résidus de matériaux provenant de cette exploitation centenaire.

Le "Vallat" est donc obstrué, par ces dépôts, matériaux, cimentés entre eux, formant une sorte de magma.

D'où dénomination de "Banage hydraulique".

Donc, si ces travaux envisagés pour Hôtel Somphreux, construction de logements, villas de luxe avec déplacement de nombreux véhicules, servitudes et autres, quels seront les accès et rebrous des lieux-dits ?

Les autres accès de tous autres étant aussi à proscrire, eaux usées venant en complément des conduites de la presqu'île, déjà vétustes et insuffisantes pour absorber les capacités d'eaux actuelles.

L'usine de traitement des eaux déjà usée, les personnes résidant dans ces quartiers

sont gênés par les émanations d'odeurs
nauseabondes.

Voici quelques observations -
habituant le quartier, je suis en total soutien
de mes voisins, de mon ami ,
pour ces observations avisées -

Souhaitant votre regard bienveillant,
je vous prie de croire en l'assurance de
mes sentiments distingués.

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**



Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : Demande d'autorisation de Défrichement

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Surcharge humaine pendant l'été
Circulation impossible pour accéder à la
plage du Bestouan. File de voitures les
unes derrière les autres.

Circulation de sortie par l' Avenue Marie
Termini très fréquentée et bruyante
devendra invivable pour les résidents.

Plages petites déjà saturées

La construction de 1' hotel et des dix
villas exigent le défrichement de
plusieurs zones protégées reconnues
pour leur biodiversité

GRAVISSIME POUR CASSIS

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	COMPLEXE HOTELIER AU BESTOUAN CASSIS

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

INTÉGRER "LA CALANQUE DU BESTOUAN" SERAIT UNE OPTION EXCELLENTE
qui protégerait la Biodiversité. - L'augmentation des nombre de
Touristes et les retombées indirectes sur l'économie locale ne
peuvent pas être pris comme un facteur de revitalisation économique
de la commune, c'est l'inverse qui se produit en augmentant le prix au
m² et en limitant les possibilités de logement des Bressillons locaux.

TROP TARD APRES CE JEUDI 9 SEPTEMBRE !! →

Ce projet hôtelier tant de par son usage
d'augmenter les nuisances pour les résidents
la demande et autorisation de débrièvement
n° DEF-2-428-022 ne doit pas être acceptée
à moins qu'il s'agisse d'une prévention des
risques d'incendie seulement et un simple
débrièvementillage.

et autres risques pour les espèces protégées nombreuses
espèces d'oiseaux et de mammifères sauvages et
aussi les risques d'incendie en liaison et un site
Natura 2000, réaffecté la MRAE, sont que
que les difficultés d'accès au site et le risque
d'inaccessibilité, tout que je ni oppose FORTIÈREMENT
à ce projet qui contribue au objectif démographique
de la ville de Cassis qui a commencé au début du 2000
et contribue par le facteur d'attraction touristique
à l'augmentation de prix des logements déjà plus de deux fois
supérieur à la moyenne départementale.

Révisé ce jour à Aix par Jean Valère
le feu de droit

[Redacted signature]

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

HÔTEL & VILLAS DU BESTOUAN

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

JE M'OPPOSE FERMEMENT AUX PROJETS HOTELIERS
& VILLAS PROJETES AU BESTOUAN ET TOUTES CONSTRUCTIONS
PLUS AMENAGEMENTS ANNEXES
Y COMPRIS LES DEFRICHEMENTS

GRAVISSIME POUR CASSIS

PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	<i>Défrichement</i>
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<i>Destruction de végétaux et détérioration de l'écosystème à proximité du calanque avec la fréquentation humaine et le réchauffement climatique détérioration de la faune et de la flore en contradiction avec la politique de l'environnement</i>



TROP TARD APRES CE JEUDI 9 SEPTEMBRE !!

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique :

PROJET : Construction d'un complexe hôtelier -
lieu-dit "Le Bestouan" à CASSIS

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Observations concernant le projet de défrichement en vue de la construction d'un ensemble hôtelier au lieu-dit « Le Bestouan » à Cassis . Demande n° DEF-20-428-022.

En prévision du défrichement qui concernera l'emprise de la voie d'accès réservée aux véhicules de secours, et même si celui-ci ne se réalisera , comme on peut le supposer, que dans une phase ultérieure au défrichement des zones recevant les bâtiments et leurs voies de desserte, il importe , dès le commencement des travaux, de penser à la végétalisation des abords de la future voie d'accès des secours, en particulier sur la parcelle de terrain se situant entre le lotissement des Terres Marines et cette dernière.

En effet l'histoire nous a montré, suite à l'incendie qui avait ravagé la zone il y a plus de 30 ans et à la disparition de la végétation qui s'en est suivie, que la végétation participe activement à réduire les bruits (les bruits en provenance de l'activité de la carrière de l'époque étaient devenus très présents après l'incendie). Nous avons pu également constater que la végétation met beaucoup de temps à se développer sur le terrain en place (même avec des espèces « à croissance rapide »). Il ne faut donc perdre aucun instant pour replanter une végétation qui viendra supplanter celle que le défrichement aura supprimée et participera à atténuer les bruits en provenance de la zone de construction des bâtiments (pendant et après les travaux).

En outre, cette végétation permettra de limiter, voire de supprimer, l'impact visuel négatif d'une route bitumée exposée au regard direct des riverains des Terres Marines.

Nous souhaitons également qu'une attention particulière soit portée pour que la zone concernée par le défrichement de la voie d'accès des secours se limite à l'emprise de celle-ci et que cette emprise soit la plus éloignée possible de la limite du lotissement des Terres Marines.

Il importe aux riverains des Terres Marines que l'intégration du projet dans son environnement ne se limite pas à la bordure limitrophe du Parc National des Calanques mais concerne de la même façon la partie haute du site jouxtant le lotissement des Terres Marines.

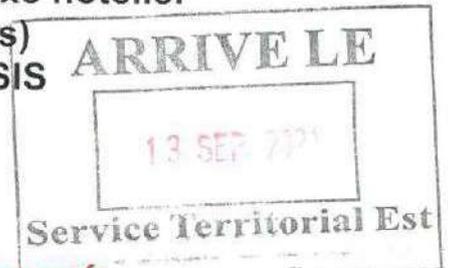
Nous avons bien noté que la voie d'accès des secours ne sera en aucun cas une voie de dessert autre que pour les services de secours, ni une zone de stationnement, et que la possibilité de raccordement avec l'avenue Ariste Gambi n'est envisagée qu'a « terme » , ce qui laisse clairement entendre que cette voie de dessert ne servira pas en phase de chantier pour accéder à ce dernier avec des nuisances qui seraient inacceptables pour les riverains des Terres Marines en sus des nuisances déjà prévisibles du fait du chantier proprement dit.

Concernant ces dernières, en particulier au niveau du bruit et de la poussière, il importe au moment du défrichement, comme pour la suite des travaux, que les entreprises mettent en œuvre des mesures dédiées, notamment dans le choix des matériels et procédés limitant l'émission de ceux-ci (matériels crédités d'émissions sonores réduites et contrôlées, systèmes d'abattement des poussières, etc....).

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	<input type="text"/>
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	DEF - 20 - 428 - 022
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	<p>- Urbanisation qui va augmenter le trafic sur une voie d'accès unique (cf incendies de 1990)</p> <p>- Urbanisation qui va augmenter le risque climatique (absorption des eaux en cas de fortes pluies)</p> <p>- Retombées économiques faibles (peu d'emploi local)</p>

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**



Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET : N° DEF-20-428-022

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Je m'oppose à ce projet qui ne fait qu'augmenter les nuisances déjà existantes due aux effluents de touristes : congestion de réseaux viaux et problèmes, manque de stationnement, augmentation de la pollution (pb de la station d'épuration déjà insuffisante → poll. maritime)
Ce projet est totalement incompatible avec les interdictions

qu'est en train de nous imposer le Parc
National de Calanques pour la "protection de la
nature" - - - - -

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :	<input type="text"/>
* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)	<input type="text"/>
Téléphone fixe ou portable :	
* Votre adresse de courrier électronique	<input type="text"/>
PROJET :	de construction d'un complexe hôtelier dans le cimetière du Bestouan -
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)	Il est inutile d'augmenter de l'urbanisation dans un secteur déjà chargé. Respectons au maximum l'intérieur et les environs du Parc Protégé des Calanques - Les Cassidans et les voisins ne pourront plus se rendre à la plage, faute de place - Est-il nécessaire de rajouter une concurrence dans une ville qui ne manque pas d'hôtels et chambres d'hôte -



**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

ARRIVE LE
14 SEP. 2021
Service Territorial Est

Fiche d'observations

A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

[Redacted name field]

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

[Redacted address field]

Téléphone fixe ou portable :

[Redacted phone field]

* Votre adresse de courrier électronique

Je n'en ai pas.
Pour spiciter est-ce une nouvelle obligation?

PROJET :

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Cette idée est super négative, la circulation entre le centre de Cassis et le Bestouan (voire même les Calanques) étant déjà très difficile ce projet ne pourrait qu'aggraver grandement le cas.

P.S. Sans aborder le problème écologique!!!

[Redacted signature field]

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique
DU 9/08/2021 AU 9/09/2021 inclus**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
N° DEF-20-428-022 déposée par la SASU Quartus Ensemblier Urbain
représentée par Monsieur Jean-Noël LEON
en vue de la construction d'un complexe hôtelier
(hôtel et maisons individuelles)
lieu-dit «Le Bestouan» à CASSIS**

Fiche d'observations



A transmettre entre le 9/08/2021 et le 9/09/2021 :

- par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM, * prénom :

* Adresse complète (adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville)

Téléphone fixe ou portable :

* Votre adresse de courrier électronique

PROJET :

HOTEL au BESTOUAN à CASSIS -

* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

Le projet ne peut absolument pas être accepté sans un accès séparé passant par le haut, mais un emprunt pas la route actuelle déjà surchargé et dangereuse -